

Candidature Jean SPRECHER

La souscription

Meeting du 17-6-69 : 167 F.
Cellule M. Thorez : 256,75
Cellule Grimau : 140
Cellule Timbaud : 125
Cellule Armando : 85
Cellule Lambert : 81
Cellule Semard 20.
Total : 874,75.

Prochain rendez-vous : Lundi
23 juin.

Cité Le Floréal :

plusieurs centaines de personnes

Plusieurs centaines de personnes ont assisté à la réunion publique qui s'est tenue, en plein air, samedi soir au Floréal. La réunion s'est faite, successive-

ment, en trois points de la cité. Rassemblés auprès des orateurs ou des fenêtres des immeubles, les habitants du "Floréal" ont suivi avec intérêt l'exposé de J. Sprecher, candidat à l'élection complémentaire municipale du 29 juin.

René Merle a présenté le candidat. En rappelant les qualités professionnelles, humaines et politiques de Jean Sprecher, René Merle a précisé que le candidat du PCF offrait toutes les garanties d'efficacité au sein du Conseil municipal au service de la population.

Jean Sprecher, après avoir fait l'éloge de notre regretté camarade Toussaint Merle, a retracé le bilan des réalisations municipales dans tous les domaines : social, enseignement, voirie, assainissement, culturel, sportif, etc...

Jean Sprecher a invité les habitants du "Floréal" à voter, à faire voter massivement pour le candidat présenté par le Parti Communiste, afin d'apporter le plus grand soutien à la municipalité seynoise.

A l'appel de Paul Elie, membre du Comité de section CNIM qui présidait cette réunion, de nombreux habitants ont adhéré au Comité de soutien à la candidature Jean Sprecher.

D'autre part, 47,50 F ont été versés à la souscription.

Mise au point de la municipalité à propos du C.E.S

La municipalité nous a fait parvenir copie d'une lettre qu'elle a adressée au directeur de publication du « Méridional », à propos d'un article paru dans ce quotidien régional, qui prétendait que le C.E.S. était entièrement financé par l'Etat. Nous en donnons connaissance à nos lecteurs.

Monsieur Philippe Giovanni, Premier Adjoint au Maire de La Seyne-sur-Mer.

à
Monsieur le Directeur de publication du journal « Le Méridional La France », 15, Cours d'Estienne-d'Orves, 13 - MARSEILLE (1er).

Dans le compte rendu d'une réunion de parents d'élèves publié dans le numéro de votre journal du samedi 11 juin et dans la chronique de La Seyne votre rédacteur local écrit

... le C.E.S. entièrement financé par le ministère de l'Education Nationale ne pourra... ».

Cette affirmation étant

inexacte nous nous voyons dans l'obligation de vous demander en vertu de la loi sur la presse, de bien vouloir insérer dans la même chronique et à la même place, la mise au point suivante :

« La participation de la Commune aux dépenses pour la construction du C.E.S. s'élève à la somme de 1.272.487,88 francs répartie ainsi :
« — participation de 50% à l'achat des terrains : 355.175 F.
« — indemnités supplémentaires aux propriétaires et fermiers : 114.000 francs.
« — achat complémentaire de terrains : 12.100 francs.
« — 15,20% de participation au coût de la construction : 539.996 francs.
« — travaux supplémentaires pour réseaux : eau, assainissement, pluvial : 251.216,88 francs.

Et il faut ajouter que durant deux ans la Commune devra supporter la quasi totalité des dépenses de fonctionnement.